

## APPEL SOLENNEL

**L**e Conseil National, instance dirigeante de la fédération FO Cheminots, réuni le 1er décembre 2016 à Paris, rappelle son opposition aux politiques de casse du ferroviaire menées depuis plusieurs années en France.

**Par conséquent, le Conseil National de la fédération FORCE OUVRIERE des cheminots demande l'abrogation de la loi dite de réforme du ferroviaire promulguée le 4 août 2014, pierre angulaire de cette destruction programmée et le retour à la SNCF d'avant 1997.**

Cette réforme, bien loin de réunifier le système ferroviaire français, comme certains continuent de le prétendre, a en réalité explosé, dans sa première phase, l'entreprise publique historique en trois entités distinctes. En outre, la question de la dette n'a pas été réglée, continuant à peser sur les comptes du groupe SNCF par le manque d'investissements et sur le travail des cheminots.

Ces derniers servent de variable d'ajustement économique par la dégradation de leurs conditions de travail, la suppression de leurs postes et la déqualification de leurs métiers.

**Ainsi le conseil national de la fédération FO des cheminots exige la reprise totale de la dette par l'Etat sans condition, cette dette n'étant pas celle des cheminots.**

Le 2ème volet de la réforme du ferroviaire a supprimé le décret 99-1161, désigné RH0077 dans la nomenclature SNCF. En lieu et place, il a été imposé aux cheminots un décret socle ainsi que la négociation d'une Convention Collective Nationale du Ferroviaire et d'accords d'entreprise.

L'adoption d'un nouveau cadre, dit social, opérée avec la complicité active ou passive de certaines organisations syndicales fait peser dès aujourd'hui un risque avéré de dumping social, de chantage à l'emploi et de recherche de rentabilité à tout prix dans toute la branche ferroviaire. **C'est pourquoi nous nous sommes opposés à l'accord de branche organisation du travail.**

**La fédération FO Cheminots demande le maintien de toute la réglementation du travail à la SNCF et son extension à tous les salariés du rail. Cette revendication est immédiatement transposable par la loi en faisant du décret 99-1161, le décret socle.**

Les négociations à venir notamment sur la CCNF, concerneront la classification des métiers et la rémunération. Là encore, la volonté du patronat du ferroviaire (UTP) dont fait partie la SNCF est claire : imposer la polyvalence et peser sur le niveau des salaires !

Nous combattons la remise en cause du dictionnaire des filières et tout accord de branche qui viendrait remettre en cause ce qui constitue la base de la sécurité ferroviaire.

Le 3ème volet de la réforme s'annonce également comme une nouvelle attaque sans précédent contre les cheminots. Rapport stratégique d'orientation, rapport de l'ARAFER, rapport SAVARY et PLANCHER ont des objectifs clairs pour le ferroviaire de demain : Ouverture totale à la concurrence, transformation de SNCF Mobilités en Société Anonyme... L'ouverture à la concurrence imposée par l'Union Européenne, à l'origine de cette contre-réforme, accélère le processus d'éclatement du cadre national de la SNCF en accentuant la régionalisation des transports et les risques de privatisation.

**Le Conseil National FO Cheminots exige donc le retour à une seule entreprise intégrée, sous monopole d'Etat.**

Le Conseil National FO Cheminots appelle l'ensemble des cheminots à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant, clair sur ses revendications, sans compromission et sans mensonge. Rejoindre FO est la seule solution pour peser sur les revendications et contrer les volontés de dégradation de nos conditions de travail.

